

PERSPECTIVES

- **Pollution de l'ensemble des réseaux électriques français par le CPL du Linky**, à l'horizon 2021.
- **Irradiation massive par les ondes millimétriques de la 5G** depuis l'espace et sur terre avec l'internet des objets.
- **Disparition des dernières zones blanches**, ordonnée par le gouvernement au nom de l'égalité entre les citoyens !

Résultat : Il sera bientôt impossible aux personnes EHS de trouver des lieux habitables, pas ou peu impactés par les champs électromagnétiques, même en zone rurale. Les plus atteintes d'entre elles sont déjà en **situation de très grande précarité et d'errance** et n'ont plus la possibilité physique de faire valoir leurs droits, ni la force de se défendre.

Que demandent ces lanceurs d'alerte pour pouvoir vivre dignement ?

- **Droit de vivre** en zone protégée sur tout le territoire.
- **Droit de travailler** dans des lieux non pollués.
- Accès facilité à des **soins et centres médicaux adaptés**.
- Ouverture de **maisons de retraites protégées**.
- **Reconnaissance** de l'EHS et octroi d'une **aide financière**.
- Développement de la **recherche thérapeutique**.
- **Respect des droits fondamentaux** : réduction globale des niveaux d'exposition, maintien des lignes analogiques et des cabines téléphoniques, retrait du Wi-Fi des lieux et des transports publics, retrait des compteurs Linky et filtrage du CPL chez les personnes EHS ou vulnérables (fœtus, enfants, personnes âgées ou malades).
- **Respect du principe de précaution** afin de protéger la population affaiblie et l'environnement menacé.

NORMES VS PRINCIPE DE PRÉCAUTION

Les niveaux d'exposition aux CEM autorisés en France sont parmi les plus élevés d'Europe : de 41 à 61 V/m (pour les hautes fréquences) et de 1000 mG (pour les basses fréquences) quand le seuil préconisé pour les EHS est en dessous de 1 V/m et de 0,1 mG.

Les normes de sécurité varient de 1 à 100 d'un pays à l'autre et sont toujours sujettes à controverse en dépit d'études indépendantes prouvant la nocivité des ondes (cf. **rapport Bioinitiative**).

RECONNAISSANCE

La toxicité des ondes est connue depuis des décennies. En 2012, après examen de plus de 1800 études scientifiques, le **rapport Bioinitiative** conclut à l'existence de très nombreux effets délétères sur la santé humaine (cancers, stérilité etc.).

En Angleterre et dans plusieurs pays nordiques, l'électro-hypersensibilité est considérée comme une **maladie**, en Suède plutôt comme un **handicap**. En France, de nombreux scientifiques et associations se battent pour que cette maladie environnementale soit reconnue et surtout prise en charge... mais **cette reconnaissance est très lente** !

L'électro-hypersensibilité était encore totalement ignorée par les pouvoirs publics jusqu'à ce qu'en mars 2018 l'**ANSES** reconnaisse son **existence** dans un rapport, sans toutefois admettre son lien avec les champs électromagnétiques !

A l'heure actuelle, la reconnaissance de l'électro-hypersensibilité se développe surtout sous l'angle du **handicap fonctionnel**, de la **maladie professionnelle** et de l'**habitat protégé**. Des décisions de justice en ce sens ont récemment été rendues en faveur des EHS, en France et en Europe.

RETROUVEZ-NOUS
sur notre site internet : coeursdehs.fr,
sur notre Page Facebook et notre chaîne YouTube.

Participez avec nous à la

**Journée mondiale de
L'ÉLECTROSENSIBILITÉ
le 16 juin !**

SOUTENEZ-NOUS
sur HelloAsso,
avec TROCR, le "bon coin" du cœur,
avec LILO, le moteur de recherche solidaire !



ELECTROSENSIBILITÉ tous concernés !

Nous sommes TOUS électrosensibles car nos cellules sont conçues pour vibrer au diapason des champs électromagnétiques **naturels** terrestres.

Or, de nos jours, nos corps sont constamment traversés de Champs Electro Magnétiques (CEM) **artificiels**. Invisibles et inodores, ces rayonnements ont été multipliés par 1 trillion en quelques décennies. (source : The Lancet)

Résultat : Un nombre croissant de personnes développent une intolérance physique aux fréquences artificielles et basculent dans l'**Electro Hyper Sensibilité** (EHS), appelée également **Syndrome des micro-ondes** ou **Syndrome d'Intolérance aux Champs Electro Magnétiques** (SICEM).

Ces personnes deviennent progressivement intolérantes à **tout ou partie du spectre électromagnétique**, l'organisme réagissant à des expositions de plus en plus faibles et à des gammes de fréquences de plus en plus étendues.

Peu répandue il y a 15 ans, l'électro-hypersensibilité touche désormais **5% de la population mondiale**, soit 3,3 millions de personnes en France. (source : rapport de l'ANSES)



**Les CEM sont nocifs pour tout le monde,
même quand on ne les sent pas !**

CAUSES

Cette intolérance aux ondes peut avoir pour origine une **prédisposition génétique** ou peut se déclencher suite à des **expositions chroniques** et/ou une **surexposition brutale**.

Certains facteurs fragilisent l'organisme ou amplifient les expositions et peuvent se conjuguer :

- hypersensibilité aux **molécules chimiques** (MCS),
- intoxication aux **métaux lourds** (mercure dentaire, aluminium des vaccins),
- infection par des **bactéries** ou **virus** réagissant aux CEM (candidose, maladie de Lyme, virus Epstein-Barr etc.),
- port d'implants, de prothèses, de lunettes, de bijoux ou de tout **objet métallique** susceptible de faire antenne.

Sources de pollution

Le brouillard électromagnétique est généré principalement par la **téléphonie mobile** et les **technologies sans fil** mais aussi par l'ensemble des **appareils, câbles et réseaux électriques**.

CHAMPS ÉLECTRIQUES BASSES FRÉQUENCES

Appareils électriques et électroniques branchés sans ou avec une fiche de terre (dans ce cas le rayonnement est plus faible), câbles et réseaux électriques sous tension non blindés etc.

CHAMPS MAGNÉTIQUES BASSES FRÉQUENCES

Appareils en marche, à résistances ou à moteurs (plaques à induction, aspirateurs...), radios-réveils, chargeurs, onduleurs, transformateurs, compteurs, lignes électriques HT et THT etc.

CHAMPS ÉLECTROMAGNÉTIQUES HAUTES FRÉQUENCES

Radars, téléphonie mobile (Smartphones, antennes-relais, mini-antennes 5G), téléphones fixes sans fil, technologies sans fil Wi-Fi et Bluetooth (alarmes, baby-phones, box, modems, ordinateurs, tablettes, consoles et manettes de jeu, toute la domotique connectée...), dispositifs radio-relevés (puces RFID, compteurs communicants), fours à micro-ondes usagés etc.

Électricité "sale" circulant dans les réseaux électriques (CPL du Linky injecté par Enedis, CPL des plugs, pollution parasite des onduleurs, transfo, chargeurs, ampoules basse conso etc.).

SYMPTÔMES

Cette pathologie est évolutive en **3 phases**. Selon les niveaux et la fréquence des expositions, les symptômes :

1. sont **réversibles**, si les mesures d'éviction des ondes sont prises à temps ;
2. deviennent **irréversibles**, si rien n'est fait pour protéger la personne ;
3. évoluent vers des **lésions dégénératives** du cerveau, en cas de non prise en charge.

Chaque cas est particulier et les symptômes peuvent varier.

Actuellement, l'association ARTAC (Pr D. Belpomme) est la seule en France à effectuer des essais thérapeutiques visant à proposer un protocole de traitement (cf. site ehs-mcs.org).

Troubles observés

- | | |
|---------------------------------------|--|
| - maux de tête | - douleurs musculaires |
| - picotements diffus, brûlures | - troubles de la coordination |
| - insomnie, hypersomnie | - désorientation spatiale |
| - acouphènes, hyperacousie | - troubles de la concentration |
| - nausées, vertiges | - troubles de l'élocution |
| - tachycardie, syncopes | - troubles de la mémoire |
| - oppression thoracique | - dérèglements hormonaux |
| - troubles visuels, atteinte oculaire | - dérèglements endocriniens |
| - problèmes digestifs | - excitabilité, hyperactivité |
| - asthénie, fatigue chronique | - hypersensibilité aux molécules chimiques (MCS) |
| - douleurs articulaires | |

Les personnes électrosensibles sont souvent en proie à des **souffrances morales**, conséquences du déni général de leur pathologie. La majorité des témoignages de personnes EHS font état, en autres répercussions, de l'incompréhension du cercle familial et professionnel, de l'errance médicale, de la perte du domicile, de l'isolement social qui s'impose à elles de façon brutale à l'apparition des symptômes.



La boîte crânienne des enfants est extrêmement vulnérable à la pénétration des CEM. PROTÉGEONS-LES !

CONSÉQUENCES

Face à la densification du brouillard électromagnétique et à la multiplication des appareils connectés et des services et des applications nécessitant un Smartphone, **les personnes EHS se retrouvent, de fait, bien malgré elles, exclues de la société où elles ne peuvent plus ni vivre, ni travailler !**

L'électro-smog leur condamne l'accès :

- aux zones habitées et aux centres urbains,
- aux moyens d'information et de communication,
- aux écoles et aux universités,
- à l'emploi et donc à une source de revenus,
- aux bâtiments et aux services publics,
- à l'aide sociale et aux logements sociaux,
- aux activités sociales, culturelles et touristiques,
- aux transports en commun et individuels,
- aux centres médicaux (cliniques, hôpitaux etc.),
- aux maisons de retraites.

Même à bonne distance des antennes-relais, **les personnes EHS sont souvent obligées de fuir leur domicile** devenu intenable pour elles en raison de la pollution de leur réseau électrique (électricité "sale") et/ou des ondes émises par les équipements trop proches de **voisins peu compréhensifs**.

Solutions de protection

Les champs **magnétiques** traversent tout et ne peuvent être bloqués, la seule solution est de s'en éloigner. Les moyens de se protéger des champs **électriques** et de l'**électricité "sale"** sont soit de ne pas s'en approcher à moins de 2 m, soit d'utiliser des câbles blindés, soit de tout débrancher ou disjoncter !

1. **Éliminer toutes les pollutions intérieures** émises par la téléphonie mobile et les technologies sans fil en privilégiant les connexions filaires (câbles RJ11, RJ45 etc.).
2. **Bloquer les pollutions extérieures** par des protections anti ondes hautes fréquences et le filtrage du réseau électrique domestique pour se protéger du CPL du Linky.
3. **Dormir connecté à la terre et totalement protégé** afin de favoriser un sommeil réparateur permettant au corps de mieux supporter les expositions durant la journée.